



Assister a une audience de delibere

Par **PAHISA**, le **27/05/2011** à **08:06**

Bonjour,

Je suis sous une procédure de saisie sur salaire. Le juge de l'exécution m'a demandé de justifier mes actes et doit rendre sa décision le 6 juin 2011 du mois prochain. Je travaille ce jour là. Ma présence à l'audience est elle obligatoire sachant que ma présence dans mon entreprise est primordiale et comment aurais-je le compte rendu de cette décision.
merci